



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
COMMUNE DE PUPLINGE

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 1 novembre 2012 à 20h30

Présidence	M.	C. Chiriatti
Présents	Mmes	C. Distasi, J. Malbaski, A. Mathys, R. Selitrenny Flores
	MM.	F. Baroz, C. Brülhart, C. de Meyer, E. Fillet, T. Hunziker, L. Luisoni, D. Nicole, F.-R. Mahrer, B. Riedweg
Excusée	Mme	V. Tersen
Absent	MM.	Y. Bischofberger, R. Madarasz

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjointes, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Périmètre d'utilité publique – correction de la délibération du 26 avril 2012
6. Nomination d'un Lieutenant pour la compagnie des sapeurs-pompiers de Puplinge
7. Présentation du projet de budget 2013
8. Propositions individuelles et questions

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012

Monsieur Luisoni souhaiterait, s'il y a des corrections à apporter, que l'on ne mentionne que les principales et non le palmarès de ce que chacun aura pu trouver.

Monsieur Fillet demande quelques corrections au secrétariat. Aucune autre modification n'étant sollicitée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau

Le Bureau a reçu un courrier de Monsieur Alain Dessaix, à l'intention du Conseil municipal dont la Présidente donne lecture à l'assemblée.

Monsieur Marti ajoute que l'Exécutif a accusé réception de ce courrier et a corrigé sur le fait qu'il s'agissait d'un premier contact auprès de notre commune, contrairement à ce qui a été écrit. L'Exécutif n'entend pas intervenir ni même prendre position.

Possibilité d'opposition aux décisions prise par l'ACG (Association des Communes Genevoises) en application de l'article 60 C de la Loi sur l'Administration des Communes

Un objet a été porté à la connaissance du bureau concernant le montant des contributions annuelles des communes en faveur de l'ACG. Ce montant, par habitant, est resté inchangé par rapport à 2012 et le bureau n'a pas jugé nécessaire de porter ce point à l'ordre du jour de cette séance.

3. Communications de la Mairie

La Présidente passe la parole à Monsieur le Maire.

Parking Graman Nord

La construction des 28 places de parking au nord de la rue de Graman va débuter le lundi 5 novembre 2012. Ces travaux permettront de maintenir l'offre de places à l'identique car ce parking devrait entrer en exploitation lorsque l'Etat supprimera les places le long de la rue de Graman début décembre 2012.

Dans le but d'éviter d'avoir plusieurs entreprises de génie-civil dans un même périmètre pour des objets différents, l'Etat a décidé de mandater la même entreprise que la commune pour réaliser les travaux liés au nouvel arrêt de bus « Puplinge-Marquis ».

Un aménagement de sécurité provisoire sera créé devant le 91, rue de Graman. La mise en place de potelets et le déplacement du trottoir de 50 centimètres permettront de garantir la sécurité des piétons sur ce tronçon de route, où il subsistera des places de stationnement. Le reste de ce tronçon continue de préoccuper l'Exécutif du fait de l'absence d'obstacle sur la route et du trottoir biseauté et l'a fait savoir à l'Etat de Genève, s'agissant d'une route cantonale.

Monsieur Lusoni demande si ces places de parking disposent d'un sol perméable. Monsieur Marti confirme par l'affirmatif et même s'il s'agit d'une construction à titre « provisoire ».

TPG 2013

Le nouvel horaire des TPG pour l'année 2013 a fortement déçu les communes Arve-Lac. La plupart des propositions formulées par les communes pour favoriser les déplacements au sein de notre région sont restées lettre morte.

A Puplinge, nous pourrions profiter de la fusion des lignes 31 et 33 qui permettra une liaison directe avec Choulex, Vandoeuvres puis Rive.

Cette même ligne, et contrairement à ce qui avait été annoncé, fera un détour quasi systématique par Champ-Dollon. Cette boucle supplémentaire rallongera le trajet de 6 minutes, à condition que le bus franchisse facilement les 2 voies de circulation de la route de Mon-Idée, à l'aller comme au retour.

Les bus changeront de numéro à l'arrêt Puplinge-Mairie et resteront stationnés 1, 2 minutes, voire parfois 4 minutes, à cet arrêt. Pour des raisons de sécurité évidentes, l'Exécutif a interpellé l'Etat de Genève pour que des aménagements soient mis en place rapidement afin d'éviter le dépassement dangereux des bus à cet endroit. En même temps, une demande de correction des horaires auprès des TPG a été demandée.

Monsieur Nicole demande s'il s'agit d'une décision des TPG ou de l'Etat. Monsieur Marti répond que l'Etat décide du tracé et les TPG pour les horaires.

Grands projets

Le Conseil d'Etat a recentré ses priorités pour le développement urbanistique du Canton.

Dans un communiqué de presse, relativement ambigu, du 19 octobre 2012, la commune a appris que pour des raisons budgétaires l'effort allait être conséquent sur 10 projets « prioritaires » déjà inscrits dans le plan directeur 2015.

Puplinge n'est pas directement concernée par ces 10 projets, mais restera attentive à l'évolution du projet des «Communaux d'Ambilly».

Dans un deuxième temps, le département de l'urbanisme lancera l'étude de 5 autres grands projets, dont l'un, «Puplinge – gare d'Annemasse», concernera directement la commune de Puplinge.

Ce dossier sera évoqué avec la commission d'aménagement.

Site Internet

Depuis lundi 29 octobre 2012 le nouveau site internet de la commune est en ligne.

On peut y découvrir les informations habituelles sous une nouvelle présentation ainsi que de nouvelles rubriques qui apparaîtront au fil du temps.

Ce site se veut plus dynamique que le précédent et permettra une adaptation et une évolution plus aisée selon l'actualité.

Le lancement du nouveau site est coordonné avec la présentation faite du nouveau logo de Puplinge.

Ce logo remplacera les armoiries de la commune sur le papier à lettre et sur les divers supports de communication. Il s'accompagne d'une « charte graphique » qui permettra d'uniformiser l'aspect des écrits de la commune.

Madame Distasi fait savoir que les horaires de la Mairie ne figurent pas sur le nouveau site.

La parole est donnée à Monsieur Nicolas Nussbaum, Adjoint.

CAP – nouveaux statuts

Tout le monde aura largement entendu parler cet automne de la fusion des caisses de retraite de l'Etat de Genève (CIA et CEH) et des montants importants nécessaires à leur refinancement.

La CAP, caisse de retraite de la Ville de Genève, des SIG et des communes affiliées, dont Puplinge, est dans une bien meilleure situation. Toutefois, elle doit se mettre en conformité par rapport aux normes fédérales. Cela nécessite une délibération de l'ensemble des Conseils municipaux pour doter la caisse d'une structure juridique autonome, modifier le statut et les règlements de la CAP et prévoir un financement pour compenser la baisse du taux technique de 4 à 3,5%.

Les Exécutifs des communes concernées ont été saisis du dossier et le planning est le suivant : le 7 novembre 2012, l'ACG réunie en Assemblée générale extraordinaire va donner son préavis sur les différents éléments du dossier. A la suite de quoi, les Conseils municipaux concernés vont être saisis de la question afin qu'au plus tard avant le printemps 2013, ils se prononcent sur la nouvelle structure et les nouveaux statuts et règlements de la CAP. Cette procédure sera suivie par l'approbation d'un projet de loi au Grand-conseil pour constituer, avant fin 2013, une Fondation intercommunale de droit public, pour une entrée en fonction de la nouvelle CAP au plus tard au 1^{er} janvier 2014.

Une information à l'intention des Conseillers municipaux est prévue le lundi 14 janvier 2013 à Palexpo et le mercredi 16 janvier 2013 à Uni Mail.

Une partie du dossier sera mise à disposition sur CMNet pour ceux que cela intéresse. La version complète sera à disposition à la Mairie, en format papier, aux membres de la commission des finances en priorité.

Monsieur Nussbaum propose que ce dossier soit renvoyé à la commission des finances pour étude et préavis.

CAP – financement

Comme mentionné précédemment, la CAP a besoin de fonds pour compenser la baisse de son taux technique et permettre de présenter un projet conforme aux

dispositions de la législation fédérale. Pour la partie de la caisse qui concerne la Ville et les communes, le montant se monte à 170 millions environ, dont 70% à charge de la Ville de Genève.

Concernant la commune de Puplinge, ce « versement complémentaire » représente 266'048.- CHF. Ce montant n'est pas inscrit dans le budget 2012, ni dans le budget 2013 qui sera présenté ce soir.

Il sera donc nécessaire de faire voter une délibération pour prévoir le financement de ce montant. Après plusieurs contacts avec le service de surveillance des communes, ce dernier a accepté une proposition de « création de réserve » afin d'éventuellement répartir l'effort entre les comptes 2012 et 2013.

Cette démarche permettrait, si le bouclage des comptes 2012 est positif, d'attribuer tout ou partie de ce résultat jusqu'à concurrence de 266'048.- CHF à un compte de fonctionnement, à condition que cette délibération soit votée avant le 31 décembre 2012.

Le projet de délibération y relatif a déjà été présenté à la commission des finances lors de sa dernière séance et l'Exécutif propose de le porter à l'ordre du jour de la séance du 15 novembre 2012.

4. Communications des Présidents de commissions

Commission de l'animation

Madame Chiriatti annonce que le concert de Gaëtan aura lieu le samedi 3 novembre 2012 à 17 heures à la salle communale. 118 personnes sont attendues, moitié enfants et moitié adultes. Un goûter composé de tartines à la confiture, d'une pomme et d'un sirop sera servi aux enfants à partir de 15 heures 30.

5. Périmètre d'utilité publique – correction de la délibération du 26 avril 2012

Vu la délibération du 26 avril 2012 de la commune de Puplinge concernant l'acquisition de terrain en zone agricole et se référant aux parcelles No. 1598 et 1872 feuille 18 de la commune de Puplinge,

vu le tableau de mutation réalisé par le bureau HCC n°1-2012,

vu la référence aux nouveaux numéros de parcelles dans l'acte notarié du 4 juillet 2012, afin de faire correspondre la décision du Conseil municipal avec l'inscription future au registre foncier,

vu le rapport de la commission des finances du 18 octobre 2012, sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de corriger la délibération N° 4/2012 du 26 avril 2012 de la manière suivante :

- remplacer «d'acquérir les parcelles No. 1598 et 1872 feuille 18 de la commune de Puplinge» par, «d'acquérir les parcelles No. 1884 et 1885 feuille 18 de la commune de Puplinge».

6. Nomination d'un Lieutenant pour la compagnie des sapeurs-pompiers de Puplinge

Madame la Présidente fait une présentation de Monsieur Tobias LERCH et informe que l'Etat-major de la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune ainsi que l'Exécutif recommandent cette nomination.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de préavis favorablement la promotion du Caporal Tobias LERCH au grade de Lieutenant, qui a toutes les qualités requises pour cette promotion et de demander que l'entrée en vigueur de cette promotion intervienne à compter du 1er janvier 2013.

7. Présentation du projet de budget 2013

Le projet de budget 2013 est distribué à chaque conseiller, document étudié au préalable par toutes les commissions. Monsieur Nussbaum présente en grandes lignes le budget et rappelle à toutes et à tous que deux semaines sont données à chacun pour l'étude de ce projet, à l'issue desquelles, il devra être voté durant la séance du 15 novembre 2012.

Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances, informe l'assemblée que le budget 2013 a été travaillé, affiné puis préavisé favorablement, à l'unanimité, en commission des finances le 18 octobre 2012. Séance à laquelle les Présidents des autres commissions étaient conviés. Le Président de la commission des Finances reste à disposition des conseillers s'ils devaient avoir des questions.

8. Propositions individuelles et questions

Aucune proposition individuelle ou question.

La Présidente déclare la séance close. Il est 21 heures 25.

La Présidente :

Claudine CHIRIATTI

Le Vice-président :

Didier NICOLE

Le Secrétaire :

Patrick ARTER